



Resilier ou annuler contrat de création de site internet

Par **Lune84**, le **23/10/2016** à **20:19**

Bonjour,

Je suis une professionnelle du milieu médical en libéral et je souhaite annuler mon contrat pour la création d'un site internet et de son référencement.

Plusieurs personnes ont été victimes de ce type de vente : la promesse d'une grande clientèle en peu de temps.

Comme le vendeur me faisait "un cadeau" : un site internet "gratuit", il fallait signer au plus vite car il allait dans la même journée le proposer à d'autres personnes selon lui. Ainsi j'ai signé le contrat le jour même sans avoir le temps de le lire. Ce "cadeau" va me coûter plus de 300 euros par mois.

Je regrette d'avoir signé ce contrat, je me suis aperçue que le vendeur m'a menti et m'a omis plusieurs détails du contrat. Parmi toutes les mensonges et omissions, il m'a notamment dit que le paiement mensuel de plus de 300 euros par mois ne serait facturé que 2 mois après la signature du contrat (et que ce serait leur banque partenaire qui permettrait ce pré-financement), ce qui était faux car j'ai dû payer le premier mois à une entreprise qui s'appelle LOCAM et dont il ne m'avait pas parlé lors de nos conversations. J'ai appelé le service financier de l'entreprise X pour les informer que le paiement ne devait avoir lieu que le mois suivant, selon ce qui avait été prévu avec leur employé qui nous a démarché, mais ils n'ont rien voulu entendre.

De plus, en lisant leur contrat concernant la résiliation il y a un article qui précise que "ce contrat est indivisible et irrévocable". C'est aussi après avoir signé ce contrat que j'ai appris que les professionnels n'ont pas le droit à la rétractation non plus.

Je souhaite annuler ce contrat car je trouve que le Démarchage pour obtenir ma signature a été très malhonnête. Est-il possible de l'annuler?

La signature est à mon nom, car je suis autoentrepreneuse.

En vous remerciant,

Par **Visiteur**, le **23/10/2016** à **20:47**

Bar,
Aventure typique de la vente "one shot".
Êtes vous "sans le savoir" engagé sur un contrat de location ou de crédit ?

Par **Lune84**, le **23/10/2016 à 20:51**

apparemment c'est un contrat de location.

Par **Visiteur**, le **23/10/2016 à 21:03**

Peut-être utile.
<http://www.haas-avocats.com/contrats/ventes-one-shot-tourmente-judiciaire/>
<http://www.cyberdroit.fr/themes/contrat-de-creation-de-site-internet/>

Par **Lune84**, le **24/10/2016 à 18:37**

Merci Pragma.